

# LA-HAGUE



## Projet de construction et d'exploitation d'un entrepôt logistique dit « magasin central » par la Sté. ORANO



### CONSULTATION DU PUBLIC PARALLELISEE

Arrêté préfectoral N° 26-077

*DILIGENTEE DU 03 AVRIL 2026 AU 03 JUILLET 2026*

Ordonnance de Madame la Présidente du TA de Caen le 17 février 2026, désignant  
Monsieur Hubert MONTAIGNE, commissaire enquêteur  
Ref : E26000006/14



### COMPTE RENDU DE LA PREMIERE REUNION PUBLIQUE

Le 07 avril 2026 à 18h30

Salle des fêtes de LA-HAGUE



**Le commissaire enquêteur : M. HUBERT MONTAIGNE**

Le mardi 07 avril 2026, Comme prévu dans l'arrêté préfectoral n°26-077 du 13 mars 2026 avait lieu la **première réunion publique** à la salle des fêtes de LA-HAGUE.

### **18h30 – Accueil du public.**

### **18h45 – Prise de parole du commissaire enquêteur Hubert MONTAIGNE.**

- ✓ Désigné par Madame la présidente du TA de CAEN le 17 février 2026.

Le CE remercie la collectivité de LA-HAGUE pour la mise à disposition des locaux et annonce :

- Que la réunion durera 2 heures maximum.
- Le CE explique qu'il est l'intermédiaire qui permet, au cours de la concertation d'établir le dialogue entre la personne responsable du projet et le public.
- Il présente succinctement la Loi " Industrie Verte " du 23 octobre 2023 et son décret d'application du 6 juillet 2024 qui a modifié la procédure d'autorisation environnementale unique pour les demandes d'autorisation environnementale. La réforme prévoit notamment : Une parallélisation de la phase d'examen et de la phase de consultation, appelée "consultation parallélisée".
- Qu'un compte-rendu de cette réunion sera publié dans un délai de 8 jours sur le registre dématérialisé.
- Il précise que la consultation dure 3 mois, au cours de laquelle 2 réunions publiques sont organisées (1ère réunion publique, Le mardi 07 avril 2026 (18h30) salle des fêtes de LA-HAGUE, 2ème réunion publique, Le jeudi 02 juillet 2026 (18h30) salle des fêtes de LA-HAGUE). De plus, pour cette présente enquête, 3 permanences du commissaire enquêteur sont prévues pendant cette période de consultation à la mairie de LA-HAGUE.
- Il rappelle qu'à l'expiration de la phase de consultation, le commissaire enquêteur dispose de 3 semaines pour établir son rapport et ses conclusions motivées.

- ✓ Présentation des intervenants :

- Monsieur Jean Christophe VARIN (Responsable du site Ste. ORANO Recyclage)
- Monsieur Tony LEMARINEL (Ste. ORANO Recyclage)
- Madame Caroline PELTIER (Responsable administrative, NG Concept)
- Monsieur Michael WAGNER (Chef de projet, NG Concept)

### **18h50 Présentation du projet par Monsieur Jean Christophe VARIN (ORANO)**

(Ci-après : Reprise du slide présenté en même temps que les commentaires de Mr. VARIN)

#### **• RAPPEL SUR LES ACTIVITES D'ORANO LA HAGUE**

##### **LA MAITRISE DU CYCLE DU COMBUSTIBLE**

Acteur clé du cycle du combustible nucléaire, ORANO valorise les matières nucléaires pour proposer à ses clients des produits et services à forte valeur ajoutée. Ses plateformes industrielles sont reconnues pour leurs technologies et procédés à la pointe de l'innovation.

## **LE TRAITEMENT-RECYCLAGE : UNE EXPERTISE UNIQUE AU MONDE**

Plus de 42 000 tonnes de combustibles traités en 60 ans

- TRAITER parce que 96 % du contenu d'un combustible usé est composé de matières énergétiques valorisables (Uranium et Plutonium)
- RECYCLER pour produire à nouveau en réacteur de l'électricité bas-carbone  
Déjà 10% de l'électricité nucléaire française est produite grâce aux matières recyclées par ORANO puis 25% grâce à l'utilisation de l'URT en réacteur et jusqu'à 40% grâce au multi-recyclage
- CONDITIONNER les 4% de déchets non-valorisables de façon sûre et stable sur le très long terme

Grâce au recyclage, des déchets ultimes ceux-ci sont 5 fois moins volumineux et 10 fois moins radiotoxiques.

## **ORANO, UN ACTEUR ECONOMIQUE MAJEUR**

Le 1er employeur du Cotentin

Sur le site de la Hague : → 4 500 emplois ORANO → 1 500 emplois d'entreprises partenaires.

Un site de 300 hectares 7 installations nucléaires de base dont 4 en cours de démantèlement.

+ de 1,2 Mds€ d'achats en 2025 réalisés à 70% en Normandie dont 38% d'investissements En 2025.

### **• PRESENTATION DU PROJET**

#### **OBJECTIF**

Le projet a pour objectif de construire et mettre en service un bâtiment non nucléaire accueillant une multi-activités logistique sur la ZI de Digulleville. Il remplacera le magasin existant.

#### Origine du projet

Mis en place en 1988, les systèmes automatisés de stockage et de préparation de commande du magasin nécessitent un plan de gestion de leur obsolescence et de leur pérennité.

Le magasin nécessite une évolution de sa capacité d'entreposage ainsi qu'une mise aux normes en matière de risque incendie.

Les dispositions de sécurité nécessitent que l'on optimise le flux entrant de pièces au juste besoin.

## **CADRE REGLEMENTAIRE DU DOSSIER**

### La consultation du public parallélisée

La consultation du public parallélisée combine simultanément l’instruction des dossiers par les autorités compétentes (DREAL) et la participation du public pour les projets soumis à autorisation environnementale. Cette disposition permet ainsi de nourrir l’instruction du projet avec les échanges de la consultation publique qui se déroulera du vendredi 3 avril 2026 à 8h00 au vendredi 3 juillet 2026 inclus à 16h30, soit une durée de 3 mois.

- ❖ 1<sup>ère</sup> réunion publique, Le mardi 07 avril 2026 (18h30) salle des fêtes de LA-HAGUE.
- 1<sup>ère</sup> permanence du CE, Le jeudi 30 avril 2026 (de 14h30 à 17h30) mairie de LA-HAGUE.
- 2<sup>ème</sup> permanence du CE, Le mardi 02 juin 2026 (de 9h00 à 12h00) mairie de LA-HAGUE.
- ❖ 2<sup>ème</sup> réunion publique, Le jeudi 02 juillet 2026 (18h30) salle des fêtes de LA-HAGUE.
- 3<sup>ème</sup> permanence du CE, Le vendredi 03 juillet 2026 (de 13h30 à 16h30) mairie de LA-HAGUE.

## **ZONE IMPLANTATION DU PROJET**

D’une superficie d’environ 18 ha, la ZI de Digulleville accueille de nombreuses entreprises sous-traitantes d’ORANO.

- Les parcelles identifiées pour l’accueil du nouveau magasin central sont la propriété d’ORANO Recyclage.
- Le projet est conforme aux documents de planification et de réglementation d’urbanisme.
- Les entreprises présentes sur cette zone ont été relocalisées.

## **ACTIVITES DU MAGASIN**

Stockage des composants et matériels non nucléaires qui permettent d’assurer le maintien en condition opérationnelle des installations :

- Pièces mécaniques (moteurs, pompes...)
- Pièces de rechange (sondes, matériel de contrôle...)
- Consommables (chiffonnette, sac plastique, big bag)
- Pièces électroniques ...

Le magasin va abriter l’ensemble des prestations constituant une offre de logistique globale

- Le transport
- Le passage à quai
- La préparation de commandes
- La manutention
- L’entreposage
- Les contrôles métrologiques et techniques de pièces de rechanges neuves
- L’assemblage de pièces de rechanges

## PRESENTATION DE L'INSTALLATION

- Il s'agirait d'une installation classée pour la préservation de l'environnement (ICPE)
- Un permis de construire a été déposé pour un entrepôt d'une surface totale d'environ 18 294 m<sup>2</sup> aux dimensions suivantes : 126m / longueur, 108m / largeur et 15,60m/hauteur
- L'exploitation serait organisée soit en horaire normal (8h – 16h30), soit en 2x8 (5h – 21h)
- La surveillance du site serait réalisée 7j/7 et 24h/24

Dans le cadre de la démarche RSE, les dispositions suivantes ont été mises en place :

- Une centrale photovoltaïque sera mise en place en toiture
- Une cuve de récupération d'eau de pluie permettra de couvrir 99,7% des besoins du bâtiment
- Déchèterie de chantier permettant 80% de revalorisation des déchets

## • ETUDE D'IMPACT

### LES POINTS CLES

L'étude d'impact est un outil destiné à anticiper les effets négatifs d'un projet de construction ou d'aménagement sur l'environnement

- La biodiversité
- Les axes de transport et le trafic
- Les eaux souterraines et superficielles
- Les biens matériels, le patrimoine culturel (y compris les aspects architecturaux et archéologiques) et le paysage
- Les risques technologiques et naturels

### LES ENSEIGNEMENTS

Thèmes	Intensité de l'enjeu	Impacts résiduels après mesures
Axes de transport et trafic	Faible	<b>Impact résiduel nul</b> sur le trafic VL et PL
Eaux souterraines	Moyen	<b>Impact résiduel négligeable</b> lié à la consommation en eau du site. Pas d'impact en cas de sinistre
Eaux superficielles	Moyen	<b>Impact résiduel faible</b> sur les eaux superficielles car rejet des eaux pluviales et de drainage du site, en déroulement normal, dans le ruisseau de la Vallace à proximité. Pas d'impact en cas de sinistre
Environnement naturel : Zones humides	Moyen	Réhabilitation de : - 0,64 ha de prairie humide ; - 0,28 ha de jonchaie ; - 0,10 ha de roselière basse.
Biens matériels, patrimoine culturel et paysage	Moyen	<b>Impact résiduel faible</b> sur le paysage en raison de l'intégration paysagère du projet et de la localisation de celui-ci au sein d'une zone industrielle.
Risques technologiques	Moyen	<b>Impact résiduel négligeable</b> sur les risques technologiques en raison de la mise en place des mesures identifiées dans l'étude de dangers
Risques naturels	Moyen	Impact résiduel du projet liés aux risques naturels <b>négligeable</b>
Environnement naturel : Végétation / Flore	Fort	Mise en œuvre de mesures et <b>actions suffisantes et pertinentes</b> pour limiter/éviter la destruction d'individus d'espèces protégées
Environnement naturel : Faune	Fort	Maintien de l'état de conservation local des espèces protégées et de leurs habitats après mesures d'évitement, de réduction et de compensation

## **BIODIVERSITE**

### DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE

En 2024, ORANO a sollicité le Bureau d'Etudes en Environnement Ecosphère afin de conduire une analyse des impacts sur la biodiversité. Une évaluation a été réalisée sur un cycle biologique complet (faune et flore) entre mars 2024 et août 2025.

Ce diagnostic a conduit ORANO à engager la démarche : « **Eviter, Réduire, Compenser** », accompagné par un Bureau d'Etudes.

### BIODIVERSITE : 1 MESURE D'**EVITEMENT**

- Mesure 1 : Préservation des haies à l'est constituées de zones humides.

### BIODIVERSITE : 10 MESURES DE **REDUCTION**

- Mesure 1 : assistance écologique / environnementale du chantier.
- Mesure 2 : balisage des zones sensibles.
- Mesure 3 : phasage des travaux en fonction des sensibilités de la faune terrestre.
- Mesure 4 : mise en place d'une barrière semi-perméable pour la faune terrestre.
- Mesure 5 : captures de reptiles et autres espèces de petite faune terrestre.
- Mesure 6 : plantations de saules en faveur du Bouvreuil pivoine à l'échelle locale.
- Mesure 7 : renforcement de la fonctionnalité du talus arbustif évité dans le cadre de la ME1.
- Mesure 8 : gestion des stations d'Espèce Exotique Envahissantes.
- Mesure 9 : mise en pratique de mesures de prévention classiques des pollutions.
- Mesure 10 : dispositifs spécifiques concernant l'éclairage en phase travaux et en phase exploitation.

### BIODIVERSITE : 3 MESURES DE **COMPENSATION**

- Mesure 1 : réouverture et gestion d'environ 400 m<sup>2</sup> de milieux herbacés en faveur de la Potentille d'Angleterre et de la Petite centaurée.
- Mesure 2 : restauration de milieux favorables sur 3 ha en faveur des reptiles et de l'Engoulevent d'Europe.
- Mesure 3 : création et restauration d'une mosaïque de milieux humides au sein du marais Roger sur 1 ha (incluant travaux de terrassement, nappage d'argile, création d'un merlon entourant la zone, travaux de végétalisation).

### BIODIVERSITE : **PERIMETRE DES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT ET DE SUIVI**

- La transplantation d'espèces végétales
- La plantation de haies linéaire de 700m de haies Mesure 2 L'objectif des mesures de suivi sera d'évaluer sur une durée minimale de 30 ans l'efficacité des mesures citées précédemment pour la faune, la flore et les habitats.

## **ETUDE DE DANGER**

L'étude de Dangers (EDD) a pour objectif d'apporter les éléments permettant de justifier que le projet permet d'atteindre, dans des conditions économiquement acceptables, un niveau de risque aussi bas que possible, compte tenu de l'état des connaissances et des pratiques et de la vulnérabilité de l'environnement de l'installation.

### **• L'INSERTION PAYSAGERE :**

#### **MISSION D'URBANISME PAYSAGER**

ORANO a demandé à l'agence TER de l'accompagner lors de la conception de ce projet afin de bien prendre en compte l'insertion paysagère. Experte en urbanisme et dans l'adaptation au changement climatique, l'agence a déjà réalisé une analyse du territoire et étudié l'historique architectural du site de La Hague.

Prise en compte des couleurs de l'usine de la Hague

### **• PLANNING PREVISIONNEL DU PROJET**

- Consultation du public parallélisée : Du 3 avril 2026 8h00 au vendredi 3 juillet 2026
- Calendrier prévisionnel des travaux de janvier 2027 à août 2028

### **• CONTENU DU DOSSIER MIS A LA CONSULTATION DU PUBLIC**

Où le trouver :

Registre dématérialisé de consultation sur le site « REGISTRE DEMATERIALISE »  
Mairie de La Hague en format papier

Contenu :

- Description du projet
- Etude d'impact • Annexes de l'étude d'impact
- Résumé non technique de l'étude d'impact • Etude de Dangers
- Résumé non technique de l'étude de dangers
- Bilans de conformité
- Rubriques ICPE et IOTA
- Courrier d'accompagnement
- Courrier de demande de dérogation d'échelle
- Courriers de remise en état
- Note de présentation non technique
- Plans
- Attestation propriété
- Capacités techniques et financières
- Fichier parcelles cadastrales
- Mandat de dépôt

## 19H20 - TEMPS D'ÉCHANGE : QUESTIONS / REPONSES

### Question :

- Que faut-il entendre par consultation parallélisée ?

### Réponses :

- *La réforme prévoit notamment que la phase d'examen du dossier par les différents services de l'état et la phase de consultation du public soient menées parallèlement, d'où l'appellation "consultation parallélisée".*
- *Il est précisé que l'ensemble des observations du public, les réponses à ces observations, les conclusions et les remarques des différents services seront mis en ligne sur le registre dématérialisé, tout au long de cette consultation.*
- *Lors de la réunion du 2 juillet, nous aurons le résultat de tout ce processus, à la fois l'instruction réglementaire mais aussi la consultation du public.*
- *L'objectif de cette loi est d'avoir un calendrier administratif plus réduit. Elle permet d'avoir un temps d'échange et de partage à la fin.*

### Question :

- Est-ce que ce projet est lié au projet de l'aval du futur ?

### Réponse :

- *Pas du tout. En fait ce projet a été initié largement avant les annonces de 2024.*

### Question :

- Est-ce que ce projet s'inscrit dans le cadre d'un démantèlement de l'usine, comme on l'a entendu dire ces derniers mois voir ces dernières années ?

### Réponses :

- *Simultanément, on mène le démantèlement des installations nucléaires. Aujourd'hui, on a à peu près atteint plus de 40 % du démantèlement des usines UP2 400.*
- *Depuis de nombreuses années, on avait un problème de capacité du magasin, surtout d'obsolescence et d'optimisation des flux logistiques.*
- *Aujourd'hui, pour rentrer sur le site avec les règles de sécurité, c'est extrêmement compliqué, donc il faut rentrer au quotidien le nombre minimum de pièces.*
- *D'où le fait qu'on avait initié ce projet bien avant les annonces 2024. Ce n'est pas un sujet qui est lié avec EDF. On avait ce projet d'installation à Digulleville depuis de nombreuses années.*

### Questions :

- Est-ce que vous pourriez également dire quelles sont les observations qui sont recevables ?
- Je vais être franc et ne pas faire de langue de bois. Cette consultation, comme bien d'autres, apparaît être du pipeau. En l'occurrence, ça y est, tout est tracé. Si par exemple je dis, comme les habitants de Saint-Florel près de Montebourg, « article dans la presse de la Manche, les journalistes peuvent confirmer » que ça va défigurer le paysage, est-ce que c'est une remarque recevable ? Vous allez dire oui elle est recevable, mais de toute façon on s'en fout.

### Réponses :

- *D'abord je répondrai oui pour recevable, je répondrai non sur la deuxième partie de votre affirmation. » On ne s'en fout pas ».*

- *Toutes les remarques sont recevables et c'est pour ça que je vous ai dit que nous reviendrons devant le public le 2 juillet avec le bilan de toutes ces remarques, tous ces commentaires. C'est important pour nous de vous expliquer comment on a pris ces remarques en compte, comment on a pu les intégrer dans le projet ou pas. C'est important qu'on partage avec vous le résultat de cette consultation. Donc bien évidemment il faut vous exprimer.*

Question :

- Pourquoi il est plus pratique d'avoir le magasin à l'extérieur de l'usine plutôt qu'à l'intérieur. Actuellement il est à l'intérieur de l'usine ?

Réponses :

- *Il y a déjà une première partie de rupture de charge de livraison où finalement on fait des contrôles. Je ne rentre pas plus dans le détail des contrôles parce que ce ne sont pas des choses qu'on publie, mais il y a des contrôles qui sont faits. Le fait de faire tout rentrer sur le site provoque des flux importants. L'intérêt d'avoir un stock à l'extérieur limite les flux d'entrée au quotidien sur le site.*

Question :

- Est-ce que ça va compliquer l'entrée des petites quantités sur le site ?

Réponses :

- *Nous ne ferons pas d'entrée pour une pièce. En regroupant les pièces nécessaires, nous limiterons les entrées au quotidien.*

Question :

- Pourquoi le bâtiment mesure-t-il 15 m de haut ? Vous n'avez pas envisagé de faire des sous-sols, d'avoir des caves ou de le faire en bunker enterré ? Ainsi on le verrait pas du tout et ça préserverait un peu la faune pour laquelle vous avez plaidé longuement.

Réponses :

- *Je pense que plus vous creusez, plus vous faites des fondations, plus l'impact est important, parce que vous êtes obligés de drainer et pomper davantage, donc vous avez un impact sur la nappe de plus en plus important.*
- *Je pense qu'aujourd'hui l'impact sur la faune est plutôt sur la superficie occupée.*
- *Je pense que ce type de bâtiment est le bon équilibre en termes d'impact. On ne peut pas être d'accord sur l'aspect technique, mais c'est une réalité.*

Y-a-t-il d'autres remarques ?

Je vous invite à revenir le 2 juillet pour que nous répondions à toutes les remarques exprimées. Pendant ces trois mois de consultation.

Merci de votre attention.

**19H30 – FIN DE LA REUNION**

**BILAN :**

Cette première réunion s'est déroulée dans de bonnes conditions.

Au-delà des intervenants, une douzaine de personnes étaient présentes :

- Deux journalistes,
- Une dizaine de personnes,
- Deux personnes seulement ont posé des questions.